DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Les faits marquants

2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON
MIDI-PYRÉNÉES

Siège toulousain de la Dreal Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées — DREAL LRMP, D. Le Boulbard

Le mot du directeur

L'année 2015 restera une année particulière pour la DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : celle qui a préparé la fusion des DREAL des deux anciennes régions.

Si ce travail de préfiguration a mobilisé l'ensemble des agents, l'activité de nos deux DREAL n'en a pas été freinée pour autant et la mise en œuvre des politiques de l'État que nous portons est demeurée soutenue et efficace.

Cette vitalité, très étroitement liée à l'engagement des femmes et des hommes qui composent la nouvelle direction régionale, se caractérise par la multiplicité des dossiers traités, des chantiers engagés, et l'ampleur des thématiques couvertes. Les compétences et le haut niveau d'expertise des agents de la DREAL sont des atouts majeurs qui ont permis de relever ce défi.

Le recensement des faits marquants de l'année 2015 a fait apparaître de nombreuses similitudes dans les démarches engagées par nos deux DREAL, et plusieurs sujets communs. À la fin de l'année 2015, une nouvelle DREAL se dessine, même si le travail n'est pas terminé.

Je veux remercier ici l'ensemble des agent(e)s des deux DREAL pour le travail accompli, l'investissement consenti, et la richesse de leurs contributions.

J'ai souhaité que ce rapport d'activité permette de faire un tour d'horizon (forcément incomplet) sur les activités de l'année écoulée et marque une étape de la démarche collective dans laquelle nous sommes engagés.

Didier Kruger

Directeur régional

Site montpellierain Montmorency de la Dreal Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées — DREAL LRMP, C. Lavit

La nouvelle région

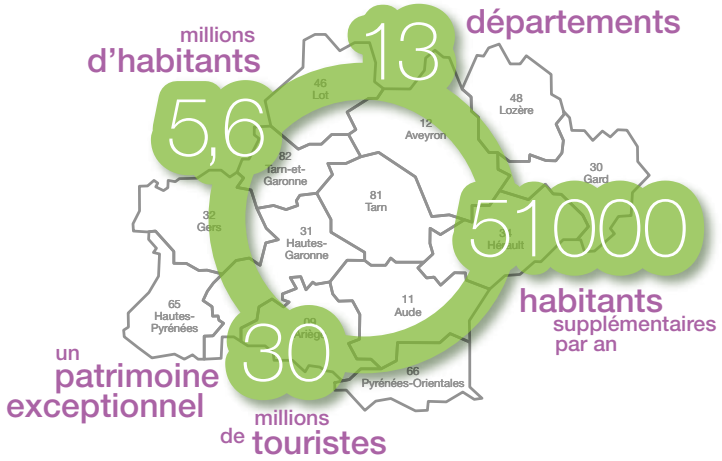

Sommaire

Aménagement 4
Écologie 9
Énergie et connaissance 12
Risques industriels 15
Risques naturels 18
Transports 22
Moyens humains et financiers 26
Pilotage de la zone de gouvernance 29
La préfiguration 30

Photos de couverture (de haut en bas):
Cap Béar (66), Pic du Midi de Bigorre (65),
Gorges de la Jonte (12 et 48), Canal du Midi (11).

Directeur de la publication: Didier Kruger,
Coordination: DREAL LRMP/CC - Brigitte Poncet,
Conception graphique: DREAL LRMP/CC/Com - Didier Le Boulbard
Crédit photographique et illustration: DREAL LRMP
Impression: ...

9000 logements sociaux programmés en 2015

1300 sites inscrits et classés, et **15** opérations Grands Sites

AMÉNAGEMENT

Paysages de Midi-Pyrénées : de la connaissance au projet

L'union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées et la DREAL Midi-Pyrénées ont présenté cet ouvrage collectif lors d'une conférence de presse le 19 mai 2015.
Il a pour ambition de guider et d'accompagner les acteurs midi-pyrénéens vers un aménagement durable, ancré dans la singularité des territoires et nécessaire à la transmission d'un cadre de vie de qualité aux générations futures.

Il propose de partager les connaissances du paysage régional, nécessaires pour la transmission durable de notre territoire régional et donne des pistes pour sensibiliser la population à la qualité de son cadre de vie et pour le prendre en compte dans l'aménagement des territoires.

Cette promotion s'est prolongée, le 9 novembre 2015, par une journée à laquelle ont assisté plus de 160 participants dans le cadre prestigieux du Muséum d'Histoire naturelle de Toulouse, l'occasion d'inaugurer également l'exposition itinérante mise à disposition des collectivités locales et des organismes publics. Stéphane Thépot, journaliste, a assuré l'animation des débats.

Les gorges de la Cesse et du Briant, et les causses de Minerve

Une reconnaissance nationale

Ce classement représente une reconnaissance, celle d'un patrimoine hors pair, d'un intérêt national qui érigent ce site au rang des plus prestigieux. Il constitue un élément majeur de mémoire pour le Minervois, recelant des valeurs identitaires déterminantes pour le développement local tant social, économique que culturel. L'objectif du classement est de respecter l'esprit des lieux, de conserver les caractéristiques du site et de préserver l'écrin paysager de Minerve, site soumis à une forte fréquentation touristique.

Les Gorges du Brian – DREAL LRMP

Un territoire de transition

D'une superficie de 2848 hectares, il s'étend, dans le département de l'Hérault, sur les communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve et Siran. En piémont sud de la Montagne Noire, la cité de Minerve occupe un éperon rocheux délimité par la confluence de la Cesse (un affluent de l'Aude) et du Briant. Le territoire classé est un territoire de transition entre les contreforts de la Montagne Noire et la plaine de l'Aude.

Histoire et géologie intimement mélées

Minerve, capitale historique du pays minervois, a dû au haut Moyen Âge faire partie d'une ligne de places fortes défendant la marche septentrionale de la Septimanie wisigothique. La valeur défensive de son éperon prit toute son importance au moment de la croisade contre les Albigeois. Ici, l'histoire et la géologie sont intimement mêlées. En cela, Minerve se fond dans son paysage. Minerve est minérale. Plus encore karstique. Elle est issue de ce paysage de canyons et de causses, de falaises ruiniformes, de ponts naturels et de grottes, de ce paysage sans eau façonné par l'eau. Seules les auréoles colorées des parcelles de vigne, sur les affleurements marneux des causses et les coteaux au sud, tranchent sur le vert grisâtre des garrigues assurant la transition entre les zones viticoles du sud et de l'est.

Un intérêt pittoresque reconnu

Il y a une monumentalité saisissante dans les constructions karstiques du territoire de Minerve. Les deux ponts naturels de la Cesse — classés au titre des sites le 26 mai 1926 —, les gorges et leurs impressionnantes falaises ruiniformes, la confluence de gorges qui détache l'éperon rocheux de la cité en font des curiosités naturelles que l'on vient découvrir autant que la cité et son passé historique. Plus encore, l'insertion de la cité dans son paysage de gorges et de causses définit son échelle, lui confère sa véritable dimension pittoresque qui n'a pas échappé aux érudits de la première moitié du 19e siècle.

Les gorges de la Cesse décrivent des méandres et, par deux fois, en amont immédiat de Minerve, la rivière a recoupé un ancien méandre. Elle l'a fait en creusant dans l'épaisseur des calcaires à alvéolines deux tunnels naturels qu'elle a progressivement élargis et qu'on peut parcourir quand la rivière est à sec : le Petit Pont sur une longueur de 110m, et le Grand Pont sur une longueur de 250m qui débouche au pied de l'éperon rocheux de Minerve par une large ouverture de 40m de haut. Les routes en balcon de part et d'autre de la Cesse offrent de belles vues sur ces ponts naturels remarquables

Un intérêt historique à plusieurs titres

Une occupation humaine depuis 450000 ans avec une multitude de vestiges d'habitats de toutes les époques de l'histoire démontrent l'intérêt historique de ce territoire : habitats troglodytes dans les canyons de la Cesse, grottes (dont l'Aldène, classée MH), dolmens dont certains sont classés MH, oppidums, nécropoles, anciens ouvrages hydrauliques (ponts, moulins, béals…), capitelles, murets en pierre sèche, anciennes carrières de marbre et/ou de meules, anciennes mines de lignite et de phosphate. Haut lieu du catharisme, il fut le théâtre de l'épisode tragique du siège de Simon de Montfort, au moment de la croisade des Albigeois, marqué par la chute de Minerve le 22 juillet 1210 après la destruction de l'unique puits suivie de la condamnation de 150 hérétiques au bûcher dressé au fond des gorges, en contrebas de l'éperon rocheux.

Minerve (Hérault) – DREAL LRMP

Le Petit pont (Hérault) – DREAL LRMP

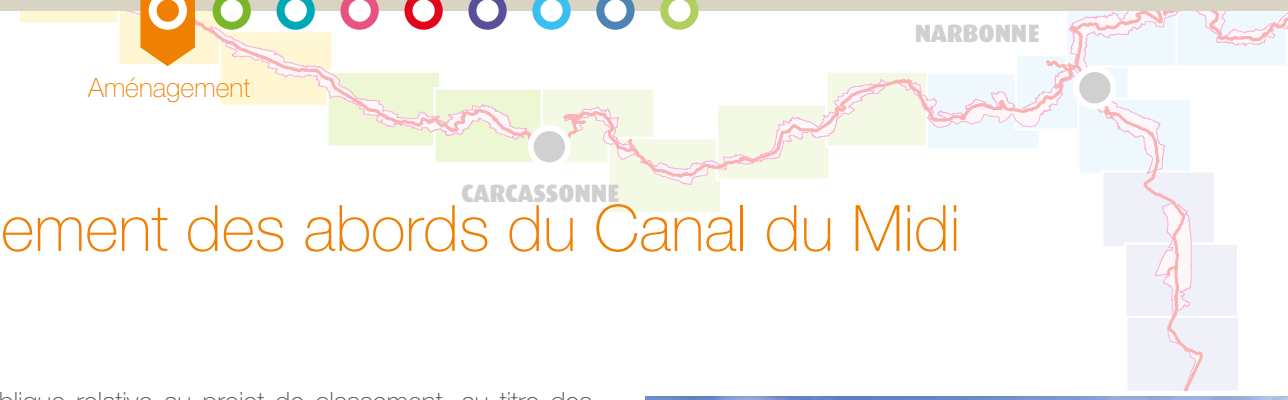

Classement des abords du Canal du Midi

L'enquête publique relative au projet de classement, au titre des sites, des abords du canal du Midi s'est déroulée du 7 avril au 21 mai 2015. Elle a concerné 90 communes réparties sur quatre départements : l'Hérault, l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn. Le rapport de la commission d'enquête a conclu à un avis défavorable sur le projet actuel de classement des abords du canal du Midi et recommande de « poursuivre l'élaboration du projet de protection des abords en association avec l'ensemble des acteurs concernés ».

Une mission de concertation sur le canal du Midi associant l'ensemble des acteurs locaux a été confiée au Préfet de l'Aude qui rendra ses conclusions en janvier 2016 sur les suites à donner au processus de préservation du canal pour assurer durablement l'intégrité du bien.

Écluse du Canal du midi — DREAL LRMP

Consommation d'espace en Languedoc-Roussillon

Au cours des 60 dernières années, la population de la région a doublé. Dans le même temps, la superficie urbanisée a triplé. Cette population se concentre sur le littoral, 70 % des Languedociens vivant à moins de 15 kilomètres de l'autoroute le bordant.
La consommation foncière est toujours restée très élevée, avec un maximum dans les années 70. Elle continue au cours de ces dernières années. Ce sont plus de 100 000 hectares supplémentaires qui ont été urbanisés en 60 ans, soit 900 m² pour chaque nouvel habitant. La maison individuelle reste le mode d'habitat le plus usité dans la région, entraînant une faible densité de logements à l'hectare.
Ainsi la plupart des villes sont en situation d'étalement urbain. Même si le rythme ralentit, au cours des dernières années, il fallait encore 600 m² par habitant supplémentaire.
Parallèlement, les zones d'activité, très consommatrices d'espace, se développent. Les nouveaux modes de production et de consommation, dans les périphéries des centres urbains, génèrent une consommation d'espace sur un rythme supérieur à celui observé pour les logements.
Enfin, l'urbanisation des agglomérations s'est souvent faite sans tenir compte des potentialités agronomiques des sols. Les meilleures terres agricoles, les plus faciles à urbaniser, ont ainsi été surconsommées.

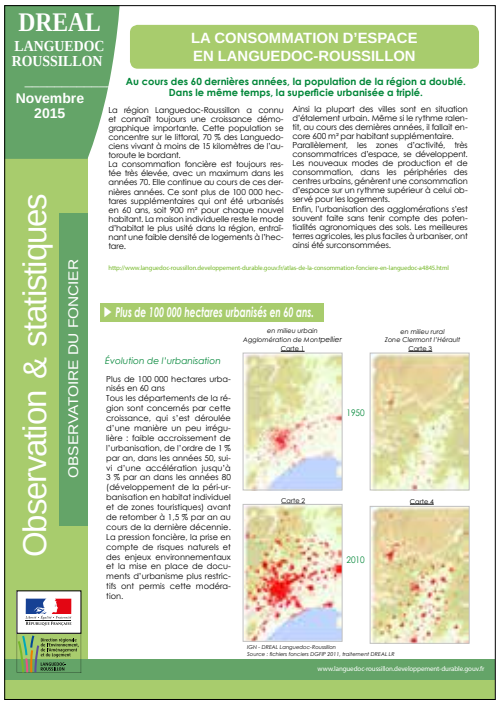

L'opérationnalité des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) : un guide pour l'action

Les intercommunalités se situent au niveau territorial le plus approprié pour répondre aux besoins différenciés des habitants et aux enjeux d'aménagement de l'espace. Le législateur les a ainsi progressivement instituées « chefs de file » des politiques locales de l'habitat.

Pour autant, l'efficacité de l'action locale suppose de maîtriser les outils d'intervention, nombreux dans le domaine de l'habitat, et de mobiliser, dans la durée, une pluralité d'acteurs aux compétences diversifiées.

La DREAL Midi-Pyrénées a souhaité proposer un document pédagogique, principalement destiné aux intercommunalités des villes moyennes et des territoires périurbains. Ce guide montre, sur la base de réalisations concrètes, les éléments pouvant constituer l'assise opérationnelle d'un PLH. Il a été élaboré par un bureau d'études en collaboration avec quatre directions départementales des territoires (Aveyron, Haute-Garonne, Lot et Tarn) et quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Midi-Pyrénées dotés

d'un PLH — le Grand Cahors, le Grand Rodez, les communautés de communes du Volvestre et du Rabastinois. Chacune des trois parties fait écho aux principaux constats réalisés : l'amélioration du parc privé et de l'attractivité des cœurs de ville et centres bourgs, l'équilibre et de la diversité de l'habitat, l'animation du projet local de l'habitat.

Zoom sur le congrès HLM

Le 76e congrès des organismes d'HLM, ouvert par Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, s'est tenu en septembre 2015 à Montpellier. Des interventions de ministres et de personnalités se sont succédé avant que le Président de la République ne clôture le congrès.

Ces trois jours de manifestation ont été l'occasion de valoriser l'action *languedocienne* en matière de production de logements sociaux.

Regroupés au sein de l'Agora, vaste espace animé par l'URO HLM (Union régionale des organismes HLM du Languedoc-Roussillon), les acteurs régionaux et nationaux ont pu intervenir lors de tables rondes enrichissantes. Le préfet de région a ainsi participé à une table ronde sur les politiques foncières et a introduit le petit déjeuner de la cellule économique du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP). Le directeur de la DREAL est intervenu sur les besoins en logement.

Le club régional Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est lancé !

Près de 250 participants, élus, techniciens et leurs partenaires en DDT se sont réunis lors de deux journées visant la promotion et le partage d'expériences sur les PLUi :

- le 30 juin à Toulouse, lancement d'un club régional, s'adressant aux EPCI engagés dans un PLUi ;
- le 29 septembre au Cap d'Agde, sensibilisation de l'ensemble des EPCI de Languedoc-Roussillon.

Ces deux journées, organisées respectivement par les DREAL Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, avec l'appui du club national, ont permis l'échange d'expériences et l'identification des dynamiques PLUi de chacune des régions. L'ouverture de l'équipe technique aux Directions Départementales des Territoires (DDT) et communautés volontaires a facilité l'émergence de besoins partagés pour la conception de la prochaine rencontre du club à l'échelle de la grande région début 2016. Ces deux clubs vont, en effet, naturellement fusionner en une seule instance en 2016 avec la fusion des régions.

Certaines « paroles d'acteurs », notamment d'élus, sont valorisées à des fins de sensibilisation ou de formation de collectivités comme de l'État.

Tour de France de la construction

Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, s'est rendue, le 30 janvier en Midi-Pyrénées et le 9 février en Languedoc-Roussillon, respectivement sur les deuxième et troisième étapes du Tour de France de la construction.

Lors de ces déplacements, elle a rencontré des acteurs locaux du secteur pour leur présenter l'ensemble des mesures mises en place par le Gouvernement en faveur de la construction de logements, mais aussi découvrir leurs projets.

Les journées se sont poursuivies par des tables rondes, sur le thème « comment produire des logements abordables ? » à Toulouse et « comment identifier les besoins de logements et comment y répondre ? » à Montpellier.

La ministre a également visité l'écoquartier Andromède à Blagnac et le centre ancien de Cahors.

12 898 km²
de zones Natura 2000
soit 8% de la surface de la région

26% du territoire régional couvert par les PNR
20% des communes
6% de la population régionale concernée

ÉCOLOGIE

Les listes rouges régionales d'espèces menacées

Une liste rouge ?

Une liste rouge des espèces menacées hiérarchise les espèces selon leurs risques de disparition. Elle donne également des références pour surveiller l'évolution de leurs situations, sensibilise sur l'importance des menaces et l'urgence d'interventions. Elle fournit des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques et identifier les priorités de conservation.

Quelle méthodologie ?

Les listes rouges sont établies selon une méthodologie définie par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Un réseau d'experts régionaux est mobilisé, coordonné selon les groupes par Nature Midi-Pyrénées et le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées avec l'appui de la DREAL Midi-Pyrénées.

Chaque liste de Midi-Pyrénées a fait l'objet d'un avis favorable du Comité français de l'UICN qui a vérifié l'application rigoureuse de la méthodologie. Elles ont ensuite été validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Fin 2015, les listes rouges de Midi-Pyrénées élaborées sont les suivantes :
- flore vasculaire ;
- champignons ;
- bryophytes ;
- oiseaux nicheurs ;
- reptiles et amphibiens.

L'actualisation de la liste des espèces menacées de Languedoc-Roussillon à fait l'objet d'un travail partenarial riche en 2014 et 2015, dont le dernier en date concerne la liste liste rouge des oiseaux nicheurs qui a été validé par le CSRPN, en 2015. Au-delà des listes thématiques permettant de faire un état des lieux de la connaissance, les listes hiérarchiques d'espèces apportent des aides à la décision pour prioriser les actions à mener sur les territoires à enjeux

Genevrier thurifère – DREAL LRMP

et appliquer à bon escient le principe « Éviter, Réduire, Compenser ».

Il faut également mettre l'accent sur le travail qui vient d'être finalisé sur le référentiel régional des données sensibles qui permet de limiter la diffusion grand public d'un certain nombre d'espèces pouvant être soumises à des actes malveillants tout en permettant, à l'inverse, la diffusion sans restriction des toutes les données du SINP jugées non sensibles.

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 adopté

Le Comité de Bassin Adour-Garonne, réuni en séance plénière le 1er décembre 2015, a adopté le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), document cadre de la politique publique de l'eau pour les six prochaines années ainsi que son programme de mesures (PDM) associé et le premier plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin. La DREAL Midi-Pyrénées, DREAL de bassin Adour-Garonne, a œuvré au sein du secrétariat technique de bassin[1] pour élaborer ce SDAGE et son PDM. Le PGRI, réalisé sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin, est également un des document structurant pour le bassin.

Un objectif emblématique et un cadre

Après deux ans d'échanges et de mise à jour, dont six mois de consultation auprès des acteurs institutionnels et du public, cette adoption valide l'objectif emblématique du SDAGE : atteindre 69 % des eaux superficielles en bon état en 2021. Dans le prolongement de celui de 2010-2015, le nouveau SDAGE adopté par 86 voix pour, 18 contre et 4 abstentions, donne un cadre à toutes les interventions de l'État, de ses établissements publics et des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau sur le bassin, ainsi qu'un guide pour l'ensemble des acteurs de nos territoires.

Des évolutions importantes

Il répond aux grands enjeux du bassin : la réduction des pollutions ; l'amélioration de la gestion quantitative ; la préservation et la restauration des milieux aquatiques ; la gouvernance de l'eau. Il intègre des évolutions importantes comme l'adaptation au changement climatique, la contribution du bassin aux objectifs du plan d'action pour le milieu marin, et l'articulation avec le plan de gestion des risques d'inondation.
Le programme de mesures, arrêté par le préfet coordonnateur de bassin, définit la liste des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE. Il sera décliné en plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) au niveau local, en partenariat avec les acteurs concernés sous l'égide des Missions InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN). Le coût du PDM est estimé à près de 3,4 milliards d'euros, soit 560 millions d'euros par an, pendant six ans.

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Cours de la Garonne – DREAL LRMP

1 Un Secrétariat technique de bassin comprend l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la DREAL de bassin Adour-Garonne et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Les SRCE adoptés, passerelle entre l'aménagement du territoire et la biodiversité

Au terme de plusieurs années d'une démarche collective, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) a été approuvé par le préfet de région, après vote du Conseil régional, dans chacune des deux régions, le 27 mars en Midi-Pyrénées et le 20 novembre 2015 en Languedoc-Roussillon.

Ces schémas traduisent à l'échelle des deux régions les enjeux et objectifs de la Trame

verte et bleue. Ils visent à lutter contre la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, à préserver la biodiversité, à participer à l'adaptation au changement climatique et à l'aménagement durable du territoire.

Outils de planification et d'aide à la décision, ils permettront aux aménageurs de conduire leurs projets tout en les rendant plus respectueux des enjeux de biodiversité. Chaque SRCE doit être pris en compte par les documents d'aménagement.

Inauguration des aménagements du Lido du Petit et Grand Travers, le 17 septembre 2015

Porté par un comité de pilotage regroupant l'État, le Conseil départemental de l'Hérault, les communes de Mauguio-Carnon et La Grande Motte, le Conservatoire du littoral, le Conseil régional de Languedoc-Roussillon, ce projet d'aménagement durable du Lido du Petit et Grand Travers, entre Carnon et La Grande-Motte, visait la renaturation du site et la maîtrise de sa fréquentation.

Les travaux engagés sur ce site ont nécessité le rechargement en sable du Lido — réalisé en 2008 —, avec un million de mètres cubes de sable prélevé sur le site de la pointe de l'Espiguette. L'aménagement du stationnement et la gestion de la fréquentation — réalisés en 2009 — ont nécessité le recul du giratoire du petit Travers, la création d'une aire de stationnement à proximité et la suppression du stationnement sud de la RD 59 entre le Petit et le Grand Travers — réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale. La suppression de la RD 59 et la reconstitution du cordon dunaire, des stationnements, des aménagements de piste et de cheminements doux destinés aux vélos et piétons ont été réalisés à partie de février 2014 et se sont terminés à la fin de l'été 2015.

En 2012, les partenaires ont confié la maîtrise d'ouvrage des travaux de cette phase finale à l'Agglomération du Pays de l'Or.

Cette phase a mobilisé un montant de cinq millions d'euros répartis de la façon suivante :

- État, 1,3 millions d'euros ;
- Union Européenne, 1,1 millions d'euros ;
- Conseil département de l'Hérault, 850 000 euros ;
- Conseil régional de Languedoc-Roussillon, 750 000 euros ;
- Conservatoire du Littoral, 500 000 euros ; Agglomération du Pays de l'Or, 250 000 euros ;
- communes de Maugio-Carnon, 200 000 euros ;
- commune de la Grande-Motte, 50 000 euros.

Aménagement du Lido 2 – L'Or Aménagement

avis de l'Autorité environnementale en 2015
99
367 décisions au cas par cas

ÉNERGIE ET CONNAISSANCE

La transition énergétique en marche dans la grande région

En septembre 2014, la ministre Ségolène Royal a lancé l'appel à projet « Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEPcv) pour susciter et accompagner la mobilisation des territoires dans la transition énergétique.

Avec soixante-dix-sept projets, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est la première région de France en nombre de candidatures TEPcv, réparties en :

- trente-deux « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lauréats ;
- vingt-cinq « territoires à énergie positive en devenir », ayant vocation à devenir TEPcv lauréats ;
- vingt candidatures « mono-projets », dont six nécessiteront un appui financier TEPcv, en l'absence de dispositifs de financements de droit commun.

À fin décembre 2015, trente conventions TEPcv sur trente-deux ont été signées, et ont généré cent-vingt-cinq conventions avec des collectivités infra-territoriales, et six TEP en devenir sur vingt-cinq sont passés lauréats.

À cette date, pour la grande région, le montant des investissements financiers s'élève à cinquante millions d'euros et les engagements d'aides TEPcv à dix-sept millions sept-cent soixante-quinze mille euros.

La DREAL accueille le train du climat en gare de Montpellier

Le « train du climat » a fait escale à Montpellier, le 12 octobre dernier, dans le cadre de son tour de France, à l'occasion de la COP21 et de la Fête de la science 2015.

L'inauguration de ce Train Exposition sur le changement climatique s'est tenue en présence du Directeur de la DREAL Languedoc-Roussillon, du Directeur Régional SNCF, du Directeur Territorial SNCF Réseau, de représentants du collectif « Les Messagers du Climat » et du CIRAD, de la Rectrice de l'Académie de Montpellier et d'élus de la Région et de la Métropole de Montpellier Méditerranée.

La scénographie sur-mesure de l'exposition a permis d'initier aux éléments fondamentaux qui gouvernent le climat de la planète, d'expliquer ce qu'est un scénario climatique et les risques encourus « si on laisse faire » et enfin, de présenter les moyens de réduction des émissions des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques en cours.

La DREAL a également contribué à un film diffusé dans le train et réalisé par Science&TV : « Climat : portraits d'une France qui change ». Ce film a été primé puisqu'il a reçu le prix Buffon du Muséum d'Histoire Naturelle lors de la clôture du festival Pariscience.

Transition écologique, transition énergétique : comment aller plus loin ?

À quelques semaines de la COP21 (21e conférence des parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)), le comité régional de suivi du Grenelle Midi-Pyrénées a tenu sa dernière réunion avant la création de la « grande région » Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Une centaine de participants s'étaient donné rendez-vous le 29 septembre 2015 à Météopole pour échanger sur le point d'avancement et les perspectives des dossiers climat-air-énergie, cohérence écologique et préservation de la biodiversité.

Pierre Radanne, expert des questions écologiques et énergétiques, et membre du comité d'organisation de la COP21, a clarifié les enjeux des négociations conduites lors de cet événement international au regard de la situation climatique mondiale.

Ont été exposées l'avancée des réflexions régionales sur la prise en compte des enjeux climatiques sur l'activité agricole, la création de l'observatoire de la biodiversité de Midi-Pyrénées, et la mise en œuvre du plan d'actions du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Des ateliers ont permis aux participants d'élaborer des propositions collectives pour dynamiser la transition énergétique, sur les questions d'innovations, de l'acceptabilité sociale des projets, des dynamiques territoriales et de l'articulation climat – biodiversité.

Parce qu'une bonne carte vaut mieux qu'un long discours…

Pour le CAR inter-régional de Sorèze du 12 mars 2015, les préfets des deux régions appelées à fusionner ont demandé aux binômes de directeurs régionaux, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, de mettre en évidence les enjeux des politiques publiques qui seront portées par chacune des directions régionales à compter du 1er janvier 2016.

La carte étant un moyen très efficace d'exprimer des idées et de repérer des phénomènes, les préfets de région ont également demandé la production d'un atlas cartographique de la grande région, réalisé par chacune des directions régionales en binôme.

Sous le pilotage du SGAR, la DREAL a ainsi produit plus de trente cartes grande région pour les thématiques suivantes : population, revenus, intercommunalités, emploi, aménagement du territoire, transport et déplacement, logement, transition écologique et énergétique, risques, sites et paysages.

La contribution à l'atlas de la grande région a été l'occasion d'une première collaboration entre les deux DREAL, entre binômes de services métiers et au sein de l'équipe projet des deux SIG.

Les directeurs des deux DREAL ont ainsi pu présenter les enjeux de la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées pour l'environnement, l'aménagement et le logement : «Entre ville, mer et montagne, la région est caractérisée par quatre grands espaces ayant des enjeux spécifiques, avec un trait d'union appelé à se renforcer ».

Les Plans de protection de l'atmosphère (PPA)

La région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées dispose de trois PPA :

- celui de l'aire urbaine de Montpellier — approuvé par arrêté préfectoral du 20 octobre 2014, après deux années de révision. Le premier comité de suivi du PPA de l'aire urbaine de Montpellier s'est tenu le 1er juillet 2015 en préfecture de l'Hérault ;
- celui de l'agglomération de Toulouse, qui vient d'être approuvé le 24 mars 2016 ;
- celui de la zone urbaine de Nîmes en cours de finalisation.

Leur rédaction a impliqué l'ensemble des acteurs concernés par la qualité de l'air dans notre région (élus, industriels, associations…). Ils tiennent compte des remarques exprimées lors de la phase de consultation des collectivités locales et lors de l'enquête publique, et sont bâtis sur le même cadre :

- une introduction qui présente le contexte de rédaction du plan ;
- un diagnostic sur les facteurs influençant la qualité de l'air dans la zone du PPA ;
- des mesures visant à améliorer la qualité de l'air dans cette même zone.

Zoom sur les projets territoriaux de développement durable (Agendas 21)

Dans le cadre de la IXe session de reconnaissance nationale « Agenda 21 local France », Montpellier a accueilli, le 1er octobre, l'un des deux événements nationaux : les Ateliers Inter-Territoriaux. Quatre-vingt-dix participants, essentiellement des collectivités de toute la France, ont assisté à cette journée organisée par le Commissariat Général du développement durable en lien étroit avec la DREAL Languedoc-Roussillon. Ces ateliers ont été un moment privilégié dans l'accompagnement des territoires vers des projets d'excellence écologique, une opportunité de partage, d'échanges et de rencontres entre collectivités, référents Agendas 21 et accompagnants. Ils ont également été l'occasion de diffuser la version courte d'un film réalisé par une association, en partenariat avec la DREAL, sur des initiatives positives en termes de démarches durables dans le Languedoc-Roussillon. La région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées compte désormais 203 territoires engagés dans une démarche d'Agendas 21.

2377 installations ICPE classées soumises à autorisation

1096 installations soumises à enregistrements

RISQUES INDUSTRIELS

La sûreté des sites SEVESO

Tous les sites Seveso de la grande région, soit soixante-quinze établissements, ont fait l'objet d'une inspection avec rapport écrit, conformément à l'instruction du 30 juillet 2015 relative au renforcement de la sécurité des sites Seveso contre les actes de malveillance. Une partie des inspections ont été menées conjointement par la DREAL, les forces de l'ordre, et sur certains sites, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et la préfecture.

La grande région comprend vingt-huit sites seuil bas et quarante-sept sites seuil haut qui concernent sept secteurs d'activités : déchets, liquides inflammables, chimie, pyrotechnie, entrepôts, engrais, GPL.

Site industriel — DREAL LRMP

Diagnostic des sols dans les établissements sensibles

Cette action préventive, à l'initiative du MEDDE, a été menée sur le territoire national dans les crèches, écoles, collèges et lycées accueillant des enfants et adolescents de zéro à dix-sept ans, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels potentiellement pollués. Cent-cinquante-sept établissements ont été identifiés en Midi-Pyrénées. En 2015, la DREAL, en partenariat avec le rectorat, a élaboré un bilan sous la forme d'une plaquette communiquée à tous les acteurs.

Dix établissements sont hors démarche, du fait par exemple d'une confusion entre la chaufferie de l'école et une activité industrielle extérieure. Le classement est le suivant : soixante-et-un établissements en catégorie A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème ; soixante-dix-huit en catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, qu'elles soient potentielles ou avérées. Une gestion de l'information devra être mise en place pour expliquer ce qui doit être fait si des aménagements ou les usages des lieux devaient à être modifiés ; cinq sont répertoriés en catégorie C : les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui ont nécessité la mise en œuvre de mesures techniques de gestion ; trois établissements ont refusé de s'associer à la démarche.

Classe petite enfance — DREAL LRMP

Les installations de stockage de déchets inertes : nouvelle ICPE

Les installations de stockage de déchets inertes sont intégrées dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement depuis le 1er janvier 2015. Ces sites étaient précédemment suivis par les directions départementales des territoires. La région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées compte plus de cent-cinquante installations en situation régulière, ce qui est peu face à la production de déchets notamment provenant du secteur du bâtiment et des travaux publics. L'inspection est confrontée à l'augmentation de dépôts sauvages ou de pseudo-décharges de déchets inertes déguisées en aménagements urbains ou agricoles qui apparaissent dans le paysage régional. L'action de lutte contre ces sites illégaux a mobilisé l'inspection des installations classées en 2015 et se poursuit en 2016.

Site de stockage de déchets inertes — DREAL LRMP

Simplification et réduction des délais d'instruction

En 2015, la DREAL Midi-Pyrénées a souhaité analyser finement les procédures de demande d'autorisation d'exploiter pour les simplifier et surtout réduire le délai de réponse aux demandes émises par les porteurs de projet, créateurs d'emplois et de richesses pour le territoire. La DREAL, en s'appuyant sur un bureau d'étude spécialisé, a décliné une démarche Lean aux installations classées qui a permis d'identifier, grâce à l'écoute des agents, de nombreux axes de progrès.

Près de vingt décisions ont été prises — dont certaines validées en Pré-CAR du 24 septembre 2015 — pour simplifier l'instruction des demandes et disposer de modèles adaptés, gage d'efficacité et d'homogénéité de traitement. Un espace partagé dématérialisé a été créé pour accélérer les échanges entre les Unités Territoriales de la DREAL et les Directions Départementales des Territoires, ainsi qu'un espace réseau pour la signature des procès-verbaux d'infraction.

L'ensemble des mesures mises en œuvre, leur suivi et l'implication des principaux partenaires ont permis de réduire le délai de réponse, pour la Haute-Garonne par exemple, de dix-huit mois et deux semaines en moyenne à douze mois et une semaine.

Des progrès ont aussi été notés sur les suites d'inspection puisque quatre-vingt-quatre pourcents des inspections font l'objet d'une lettre à l'exploitant dans un délai de moins de trente jours — vingt jours en moyenne.

Démarche Lean en développement— DREAL LRMP

Véhicules

En 2015, les DREAL Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont décliné les activités relatives à l'homologation et à la sécurité des véhicules sur leurs périmètres respectifs

Demandes d'homologation et réception des véhicules

Les demandes d'homologations et les réceptions de véhicules ont été marquées, en 2015, par plusieurs évolutions législatives et réglementaires nécessitant des actions d'information et d'accompagnement des constructeurs de la part des agents de la DREAL.

2 565 réceptions de véhicules relevant d'opérations simples.

135 réceptions de véhicules relevant d'opérations complexes.

Centres de contrôles techniques et contrôleurs techniques

La surveillance des centres de contrôles techniques et les contrôleurs techniques de véhicules légers et de poids-lourds a été renforcé en 2015. Ainsi, un tiers des contrôleurs techniques ont été supervisés et un quart des installations ont fait l'objet d'une visite de surveillance.

185 visites de surveillance de centres de contrôle de véhicules légers.

451 supervisions de contrôleurs de véhicules légers et de poids-lourds.

Agréments des centres de contrôles et des contrôleurs en région Languedoc-Roussillon

Instruction des demandes d'agréments des centres et des contrôleurs sur le périmètre de la région Languedoc-Roussillon, par délégation des préfets.

169 agréments de centres et de contrôleurs notifiés.

Camions-benne en cours de réception — DREAL LRMP

Autostart — DREAL LRMP

777 km de systèmes d'endiguement

679 barrages de classe A, B ou C dont 106 concédés au titre de l'énergie

76,5 M€ part État pour le financement des PAPI sur les deux contrats de plan

RISQUES NATURELS

La sécurité des ouvrages hydrauliques : points saillants dans cinq départements

Mise en eau du barrage de la Barne à Jû-Belloc, dans le Gers

La construction de ce barrage, de classe B (quinze mètres de hauteur et un million de mètres-cubes de capacité pour le soutien d'étiage de l'Adour), a été initiée en avril 2014. La construction de ce barrage a fait l'objet d'un suivi spécifique par la DREAL au titre du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, en lien avec la Direction Départementale des Territoires du Gers, responsable de la gestion administrative des ouvrages autorisés au titre de la loi sur l'eau. Les travaux de construction du barrage se sont achevés au début de l'année 2015 et le barrage a été mis en eau à la fin du premier trimestre.

Retenue de la Barne avant mise en eau — DREAL LRMP

Classement du système d'endiguement de la ville de Montauban dans le Tarn-et-Garonne

L'année 2015 a été consacrée à la finalisation de la démarche de classement des digues de protection contre les inondations de Montauban.

Ce système d'endiguement, d'une longueur de six-mille-trois-cents mètres, se situe sur les deux rives du Tarn dans la traversée de la ville. Il protège cinq-mille habitants contre une crue de retour cent ans (dix mètres de hauteur d'eau).

Le classement, intervenu le 03 août 2015, entraîne l'application du corpus réglementaire lié à la sécurité des ouvrages hydrauliques. La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban est désignée responsable de l'ouvrage et la prochaine étape consiste à élaborer une étude de dangers pour disposer d'éléments relatifs au comportement de l'ouvrage puis d'engager, si nécessaire, des mesures de réduction des risques.

Projet de modification du barrage du Laouzas dans le Tarn

Le barrage du Laouzas est un barrage de type « voûte » (quarante-huit mètres de haut, quarante-cinq millions de mètres-cubes) concédé à EDF.

En février 2006, à température très froide et retenue haute, les débits de fuite en pied de l'ouvrage ont augmenté de manière significative. Depuis cette date, et à titre préventif,

une contrainte de cote de cinq mètres est imposée tous les hivers et des premiers travaux de confortement du pied aval de l'ouvrage ont été réalisées.

Suite à la mise en révision spéciale du barrage le 10 juillet 2008, EDF a présenté un projet de modification de cet ouvrage en 2015. Ce projet a été soumis à l'avis du Comité Technique Permanent des Barrages et des Ouvrages Hydrauliques (CTPBOH), qui a rendu un avis favorable assorti de réserves le 11 décembre 2015. Dans l'attente de la réalisation des travaux, la contrainte de cote saisonnière sera maintenue.

Revue de sûreté du barrage concédé du Lanoux dans les Pyrénées-Orientales

La DREAL a poursuivi l'instruction de la revue de sûreté du barrage du Lanoux (quarante-cinq mètres de hauteur, soixante-dix-huit millions de mètres-cubes). Un programme d'actions comprenant notamment la réalisation d'une vidange de l'ouvrage en 2016, un diagnostic sur les parties d'ouvrages habituellement noyées, et la réalisation d'études relatives à la stabilité, l'hydrologie et l'hydraulique ainsi que la tenue au séisme a été validé. Dans l'attente de la réalisation de l'ensemble de ces actions, une contrainte sur la cote d'exploitation du plan d'eau a été imposée à titre préventif. L'ensemble du dispositif a été formalisé dans le cadre d'un arrêté préfectoral pris le 18 juin 2015.

Travaux de confortement du barrage de Rassisse, dans le Tarn

Le barrage de Rassisse, de classe A (hauteur supérieure ou égale à vingt mètres), géré par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement hydraulique du Dadou a bénéficié d'importants travaux de confortement et de la création d'un nouvel évacuateur de crue. Le chantier s'est déroulé d'avril 2014 à juillet 2015. La partie la plus sensible des travaux, nécessitant une fragilisation temporaire de l'ouvrage,

Retenue de Racisse en travaux— EDF

a eu lieu pendant une période de risque de crues, en janvier 2015. Cette phase a fait l'objet d'un suivi rapproché de la DREAL et de l'IRSTEA[1]. Elle a été préparée en coordination avec les services de la préfecture (organisation d'une réunion d'information des maires des communes situées à l'aval du barrage et mise en place d'un système d'alerte). Le bon déroulement des travaux couplé à des conditions météorologiques optimales ont permis la réussite de cette phase. L'ensemble des opérations s'est achevé fin juillet 2015.

1 Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) du bassin Adour Garonne 2016-2021

Le Comité de Bassin Adour-Garonne, réuni en séance plénière le 1er décembre 2015, a adopté le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) — document cadre de la politique publique de l'eau pour les six prochaines années — ainsi que le programme de mesures associé et le premier Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin.

Les PGRI défini les objectifs de la politique de gestion des risques d'inondation et fixe les dispositions permettant de les atteindre.

Le PGRI et le SDAGE sont deux documents de planification à l'échelle du bassin dont les champs d'action se recouvrent partiellement : l'un et l'autre sont en effet concernés par la préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau, l'entretien des cours d'eau, la maîtrise des ruissellements et de l'érosion, la gouvernance à l'échelle des bassins versants.

Treize dispositions sont communes au PGRI et au SDAGE. Elles sont rédigées de façon identique dans les deux documents.

Prévision des crues et gestion de crise

En parallèle de ses missions opérationnelles, la DREAL a élaboré ou fait réaliser des cartographies de zones inondées potentielles[1].

Il s'agit de relier à une emprise inondable les hauteurs attendues transmises. Les cartographies montrent également les hauteurs d'eau atteintes dans les différents quartiers inondés, facilitant ainsi la prise de décision en cas de crise inondation.

1 une hauteur lue ou attendue à une échelle de prévision des services de prévision des crues (SPC) Garonne-Tarn-Lot et Méditerranée Ouest

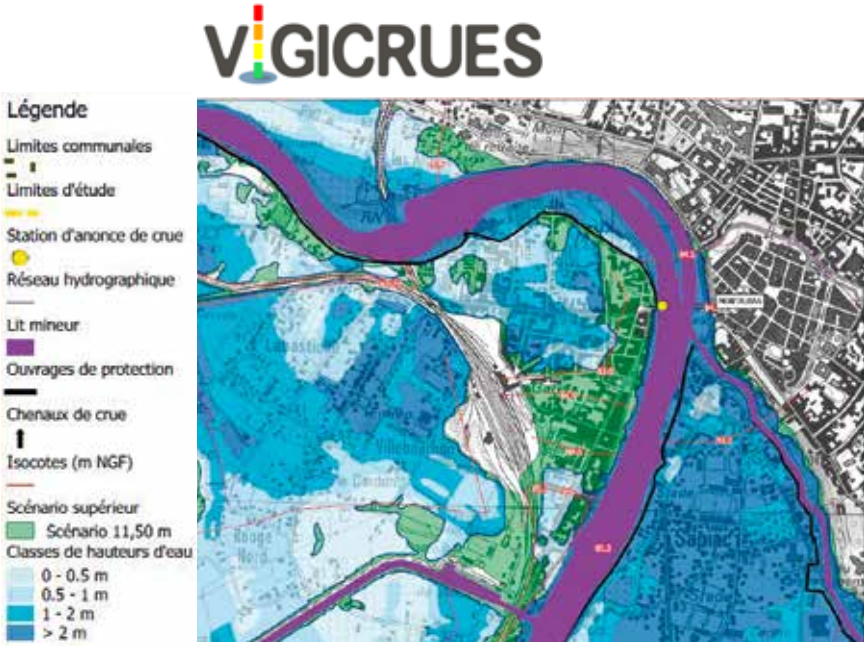

Carte des zones inondées potentielles du Tarn, secteur de Montauban — DREAL LRMP

Ces études, initiées en 2014, ont permis de cartographier un linéaire de cours d'eau pour chaque département de la nouvelle région. Les premiers secteurs cartographiés ont été ceux identifiés comme Territoire à Risque inondation Important (TRI) au titre de la Directive Inondation : les TRI de Toulouse, Mende/Marvejols, Castres/Mazamet et Montauban/Moissac. Ces territoires sont couverts depuis janvier 2015, huit autres secteurs ont été étudiés courant 2015, onze le seront en fin 2016 et douze fin 2017 ou début 2018.

Ces cartographies, qui représentent l'aléa inondation en fonction de hauteurs comprises entre les premiers débordements et les plus hautes eaux connues, ont été élaborées en lien avec les missions « RDI » des directions départementales des territoires et de la mer et complétées par les services départementaux pour la partie « enjeux ».

La DREAL accompagne la démarche départementale en présentant les cartographies produites auprès des élus concernés. Ces rencontres, organisées par les préfectures dans le cadre de la gestion de crise, permettent également des échanges autour de la prévision des crues et sont l'occasion de présenter le site Vigicrues.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) attribue aux collectivités, à compter du 1er janvier 2018, une nouvelle compétence sur la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence s'exercera dans un nouveau cadre réglementaire pour les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions (décret « digues »).

Pour accompagner cette importante évolution réglementaire, la DREAL a entrepris, en concertation avec les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), d'informer les acteurs concernés par la GEMAPI lors de réunions spécifiques et de mettre à disposition des collectivités sa connaissance des ouvrages de protection. Ces dernières devront en effet, à leur initiative, prendre en charge ces ouvrages pour constituer leurs systèmes d'endiguements ou aménagements hydrauliques protégeant les zones qu'elles auront définies.

À cet effet, plusieurs livrables ont été réalisés en 2015 (Bassins versants de Cèze et de l'Agly) ou sont en cours d'élaboration (Bassins versants de Lez-Mosson, Gard Rhodanien, Vidourle, Tech…).

Crue de l'Agly en 2013, rupture de digue— DREAL LRMP

Prévention des risques liés aux inondations

En 2015, trois nouveaux territoires — Lez dans l'Hérault, Aude dans l'Aude, Gave de Pau dans les Hautes-Pyrénées — ont été labellisés dans le cadre des programmes d'actions de prévention des risques liés aux inondations, pour un montant total d'actions de quarante-trois millions d'euros.

Ces PAPI rassemblent l'État et les collectivités territoriales dans des démarches communes pour prévenir les inondations ou réduire la vulnérabilité des habitations et des activités sur un territoire. Les actions cofinancées concernent l'amélioration de la connaissance du risque, les travaux de restauration de digues, la maîtrise de l'urbanisation et des constructions et la diffusion de l'information aux populations.

Les deux DREAL ont instruit 200 dossiers de subvention au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs, pour un montant total de vingt millions d'euros. Cette même année a vu la mise en œuvre du premier cycle de la Directive Inondation, avec l'approbation des deux Plans de Gestion du Risque Inondation couvrant les bassins Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée. Ces deux PGRI ont amorcé sur les quinze territoires à risque important d'Inondation (cinq en Midi-Pyrénées, huit en Languedoc-Roussillon et deux interrégionaux avec Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'élaboration de vingt et une stratégies locales du risque inondation dont cinq en Midi Pyrénées, quatorze en Languedoc-Roussillon et deux interrégionales avec Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aléas littoraux

Suite à la tempête Xynthia de février 2010, 303 communes du littoral sont identifiées comme prioritaires pour l'aléa submersion marine, sur l'ensemble du territoire français métropolitain, vingt-cinq en Languedoc-Roussillon : en 2015, le bilan des Plans de Prévention des Risques littoraux est très positif au regard du rythme d'avancement sur les autres façades maritimes. Cent pourcents de ces communes prioritaires font aujourd'hui l'objet d'un Plan de Prévention des RIsques (PPR) approuvé par anticipation ou d'un porter à connaissance sur les aléas.

Le littoral régional est également soumis à une importante érosion de son trait de côte : le taux d'érosion du linéaire côtier naturel est de vingt-trois pourcents.Cette forte vulnérabilité à l'aléa érosion entraîne des impacts écologiques, économiques et humains importants sur le long terme. Pour améliorer la connaissance sur ces aléas côtiers, la DREAL a mené un programme de plus de trente études entre 2009 et 2014 pour un montant de plus de deux millions d'euros.

2015 a été une année de bilan des données acquises et de capitalisation des connaissances pour construire les avis sur les PPR et sur les projets. Ces études amorcent les travaux de 2016 sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, dont la philosophie est de repenser le territoire différemment en articulant les échelles temporelles de planification et en anticipant la relocalisation des activités et des biens.

Littoral de Vendres Valras — DREAL LRMP

491 M€ part sur les volets **«mobilité»** des deux **contrats de plan**

TRANSPORTS

Inaugurations routières sur les RN106 et RN88

Les DREAL sont maîtres d'ouvrages pour l'État de nombreuses opérations d'investissement sur les routes nationales : sécurisation, élargissements, déviations, tunnels, ouvrages d'art et autres aménagements destinées à faire face à l'accroissement du trafic, à poursuivre le désenclavement des territoires, à rapprocher les capitales départementales et à faciliter les relations entre des pôles économiques.

Le 1er juin 2015, le préfet de la région Languedoc-Roussillon, le préfet du Gard, le Sénateur-Maire de Nîmes et le président de la région Languedoc-Roussillon ont inauguré le Carrefour du Paratonnerre, sur la RN 106 entre Nîmes et Alès, en présence de représentants des collectivités locales, d'acteurs économiques et du public.

Les 29 avril et 1er juillet 2015, sur la RN88, ont été inaugurées respectivement la rocade d'Albi mise à 2x2 voies et la déviation de Naucelles (Aveyron) par le préfet de région, les présidents du Conseil régional Midi-Pyrénées, Conseil départemental du Tarn et Communauté d'agglomération de l'Albigeois, en présence du préfet du Tarn, et de Madame le maire d'Albi, pour la première, et par le préfet de région, les présidents du Conseil régional Midi-Pyrénées et du Conseil départemental de l'Aveyron, en présence du préfet de l'Aveyron pour la seconde.

Pont du Lude sur la RN88 (Tarn) — DREAL LRMP

déviation de naucelles, sur la RN88 (Aveyron) — DREAL LRMP

Pont du carrefour du paratonnerre, sur la RN106 (Gars) — Exalia

Contrats de plan État-Région 2015-2020

Les Contrats de plan État-Région (CPER) Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sont le fruit d'un travail initié début 2014 par l'État et les deux Conseils régionaux.

Véritable outil de politique publique de l'égalité des territoires, la nouvelle génération de contrat de plan État-Région 2015-2020 est un moteur de l'investissement, permettant de faire progresser le niveau d'équipement et préparer l'avenir des régions. L'enjeu est d'obtenir un effet de levier pour l'investissement local et concentrer les investissements sur des projets jugés stratégiques.

Ils comprennent plusieurs volets dont celui de la mobilité multimodale.

Sur ce volet, l'État investira quatre-cent-quatre-vingt-onze millions d'euros, sur la grande région, dont près de trois-cent-trente-trois millions d'euros sur les routes (rocade ouest de Mende, contournements ouest de Nîmes et de Montpellier, opérations sur RN116, RN113, A75, périphérique toulousain, RN124, RN125, RN88…) près de cent-cinquante-six millions d'euros sur le ferroviaire (lignes à grande vitesse avec le contournement de Nîmes et de Montpellier, l'aménagements ferroviaires de la gare Toulouse-Matabiau, les études de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan et des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse, la modernisation des nœuds ferroviaires et des lignes structurantes et régionales) et deux millions deux-cent-mille euros sur la multimodalité et les voies vertes.

La DREAL Languedoc-Roussillon récompensée comme « donneur d'ordres le plus innovant »

Le 16 juin 2015, au siège de l'agglomération de Nîmes, s'est tenue la cérémonie des « Lauriers de la Clause Sociale », organisée par la Maison de l'emploi de Nîmes, récompensant les acteurs locaux impliqués dans la mise en place de ces clauses sur le territoire.

Cette année, la DREAL Languedoc-Roussillon – Service Transports – Division Maîtrise d'Ouvrage a été récompensée en tant que « donneur d'ordres le plus innovant » pour l'intégration de clauses sociales dans un marché de prestations intellectuelles pour les études et la concertation de la déviation de la RN113 à Baillargues et Saint-Brès.

Plus globalement, ce prix récompense les efforts entrepris depuis 2010 par le service pour insérer dans les marchés des clauses permettant l'insertion de personnes locales dans le monde du travail. Ainsi, au total, plus de vingt-cinq millions d'euros d'investissement gérés par le service ont fait l'objet d'une clause sociale.

Diplôme les Lauriers de la Clause Sociale

La Maison de l'emploi et son jury de partenaires ont le plaisir de décerner à la :

DREAL LR

"Le prix du donneur d'ordre le plus innovant"

Cette initiative inscrit pleinement le portage de la maîtrise d'ouvrage des projets routiers dans une démarche de développement durable des territoires.

Les lignes à grande vitesse en cours dans la grande région

Grand projet du sud-ouest (GPSO)

Constitué des branches Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, le projet de nouvelle ligne ferroviaire mettra Toulouse à une heure cinq minutes de Bordeaux et à trois heures quinze minutes de Paris.

La première phase du projet, soumise à enquête publique à l'automne 2014, est composée de trois opérations :

- les lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax (trois-cent-vingt-sept kilomètres de voie, trois gares nouvelles à Montauban, Agen et Mont-de-Marsan) ;
- les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux ;
- les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (AFNT), de dix-neuf kilomètres.

La deuxième phase du projet (Dax-frontière espagnole, quatre-vingt-onze kilomètres) fera l'objet d'une enquête publique ultérieure

Entre Saint-Jory et Toulouse-Matabiau, des aménagements capacitaires de la ligne existante Bordeaux-Toulouse sont nécessaires sur la section courante entre Saint-Jory et la gare de Toulouse-Matabiau (dix-neuf kilomètres) pour permettre l'arrivée de la ligne à grande vitesse à Toulouse-Matabiau. Ces aménagements permettront également de répondre aux nouveaux besoins de dessertes voyageurs TER du Nord toulousain et au-delà (Montauban, Brive, Agen). Ils consistent à passer les infrastructures existantes de deux à quatre voies. Après l'enquête publique, qui s'est déroulée fin 2014 début 2015, l'arrêté préfectoral qui déclare d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation des aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) sur les communes de Castelnau-d'Estrétefonds, Saint-Jory, Lespinasse, Fenouillet et Toulouse a été signé par le préfet de Haute-Garonne le 4 janvier 2016.

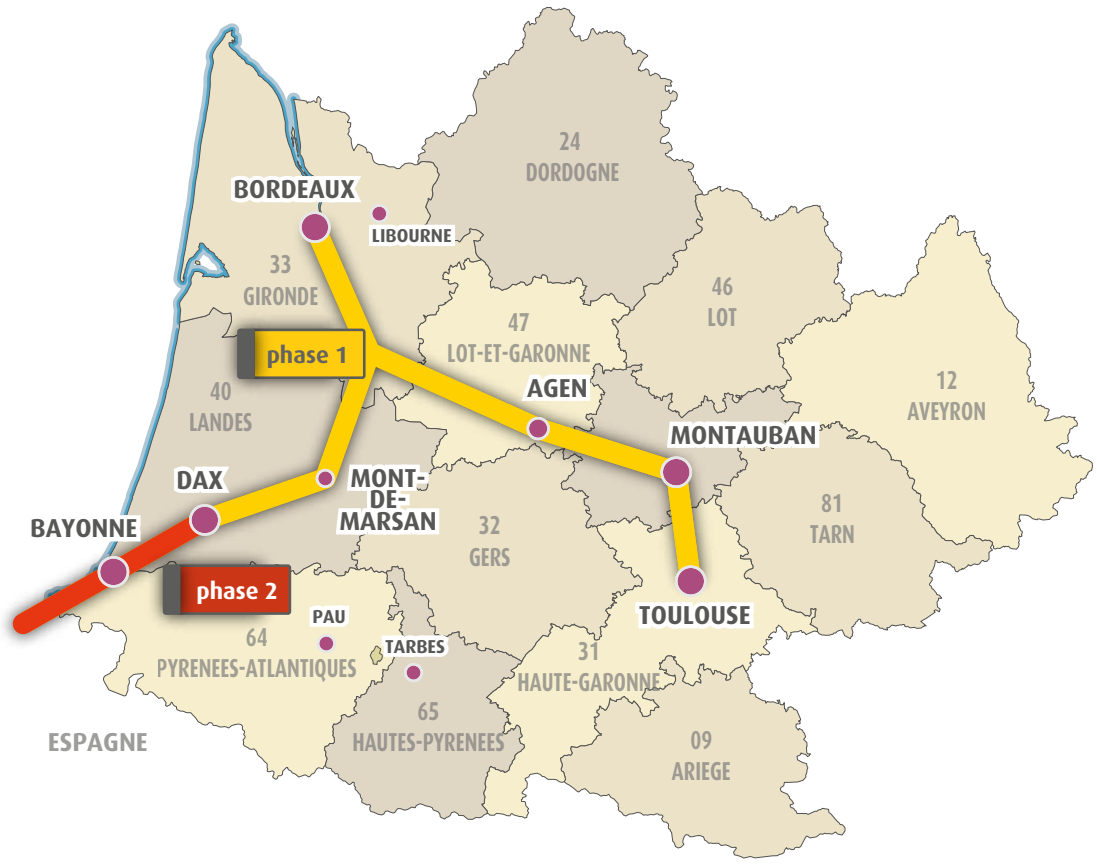

Contournement de Nîmes Montpellier

La réalisation de cette infrastructure de contournement ferroviaire s'est poursuivie en 2015 avec les travaux de terrassement et de génie civil sur la ligne nouvelle ainsi que les raccordements à la ligne classique.

En parallèle, les démarches préalables à la gare nouvelle de Montpellier se sont poursuivies. Suite à l'enquête publique et la déclaration de projet de fin d'année 2014, un permis de construire a été délivré en octobre 2015 par le préfet de l'Hérault, clôturant ainsi les étapes d'autorisations administratives nécessaires au démarrage des travaux en vue d'une mise en service concomitante à la ligne nouvelle entre Nîmes et Montpellier.

La gare nouvelle de Nîmes Manduel Redessan a également fait l'objet d'avancées certaines, les cofinanceurs ayant acté le choix du scénario architectural en juin. Une concertation réglementaire a également été engagée au cours de l'été afin d'associer très largement le public à la conception de cet équipement dans la perspective des procédures administratives à venir et d'une mise à l'enquête publique en fin d'année 2016.

Ligne nouvelle Montpellier Perpignan

L'année 2015 s'est concentrée principalement sur les démarches permettant de finaliser un tracé et définir l'implantation des gares nouvelles formalisés par les partenaires à l'occasion du comité de pilotage du 23 juin 2015. Par ailleurs, les travaux de l'observatoire de la saturation ferroviaire se sont poursuivis, notamment au travers d'ateliers fret et voyageurs.

Une consultation formelle des acteurs socio-économiques et institutionnels des territoires traversés a été initiée par le préfet de région au cours de l'été 2015 afin de préciser les attentes de ces derniers et identifier les points de vigilance sur les démarches à venir.

La DREAL a établi le bilan de cette concertation ; document transmis à la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer afin de retenir le tracé définitif de la ligne nouvelle ainsi que l'implantation des deux gares nouvelles de Béziers et de Narbonne sur les sites respectifs « A 75 Profil Haut » et « Pont des Charettes ». Une décision ministérielle est intervenue en ce sens le 29 janvier 2016.

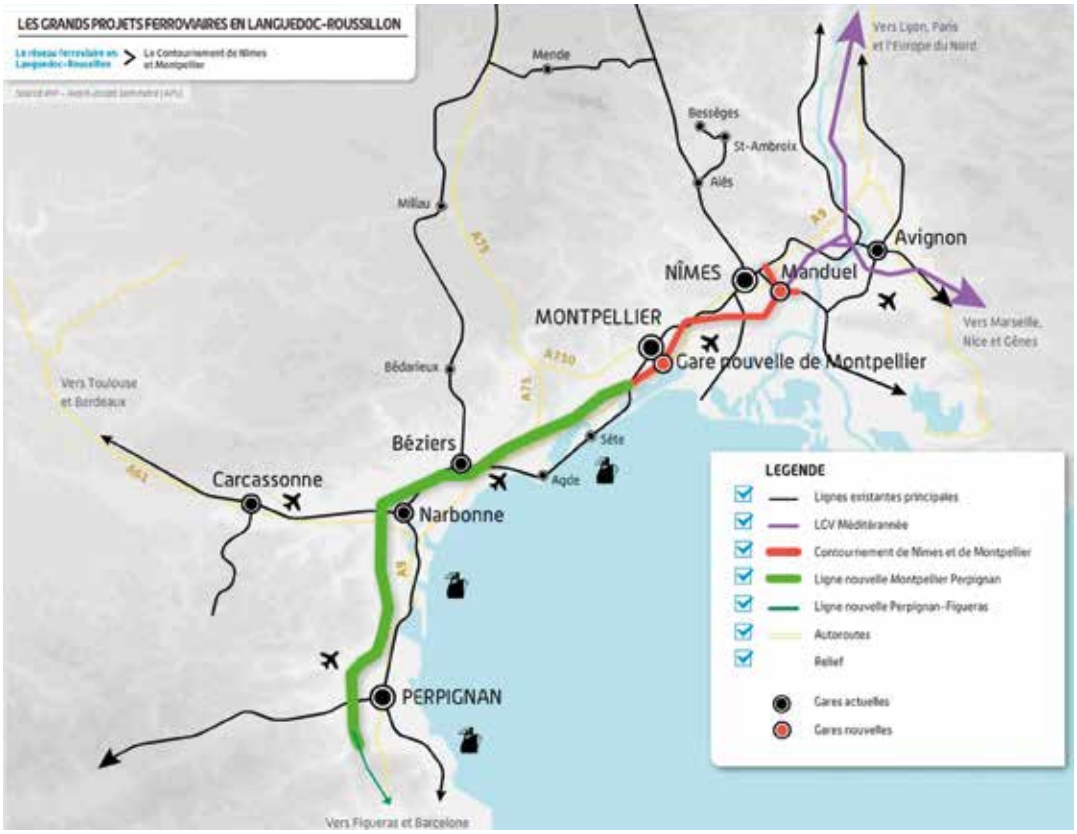

890 agents (840 équivalents temps plein)

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

La DREAL Languedoc-Roussillon, lauréate du défi carbone

La DREAL Languedoc-Roussillon est lauréate du concours « défi carbone et transition énergétique », ouvert aux services des ministères de l'environnement et du logement.

Le défi portait sur trois thèmes :
- le management carbone interne ;
- la réduction des consommations d'énergie ;
- l'organisation des déplacements professionnels et domicile-travail.

La DREAL Languedoc-Roussillon lauréate du défi « organisation des déplacements ».

Dans le cadre de son bilan Carbone, la DREAL mène, depuis 2013, de nombreuses actions pour inciter ses agents à se déplacer autrement.

Parmi celles-ci, figurent :
- la mise à disposition 24h/24 pour les agents volontaires, d'un vélo électrique de la DREAL pour environ dix jours via une convention ;
- l'achat de vélos « classiques » pour les agents réticents aux vélos électriques ;
- la réalisation d'un outil logiciel « Cyclic » accessible depuis le site intranet de la DREAL, pour inciter les agents à utiliser le vélo pour leurs déplacements professionnels ;
- la réalisation de cartes avec localisation des gares SNCF et des principaux sites géographiques des partenaires de la DREAL pour inciter les agents à aller en réunion en train ;
- la relance des formations éco-conduite pour conduire autrement ;
- le déploiement, en interne, d'un outil logiciel « Visio'clic » pour permettre aux agents de réserver une salle de visioconférence et de calculer automatiquement les gains de temps et de carburant engendrés grâce à la visioconférence;
- la réalisation d'un guide pratique sur la gestion des déplacements.

Toutes ces initiatives ont permis à la DREAL de remporter une vidéo promotionnelle ainsi que dix-mille euros utilisés au renouvellement des matériels de visioconférence, d'ordinateurs portables et des cartes d'abonnement de tramway.

Pilotage des Systèmes d'information

L'unité Pilotage des Systèmes d'information a, parmi ses missions, l'élaboration d'outils pour répondre aux besoins non pourvus des directions métiers par les maîtrises d'ouvrage nationales.

Dans ce contexte, deux outils locaux seront à terme repris au niveau national.

Le Fichier Administratif des Centres Instructeurs pour les Logements et les Locaux (FACILL)

FACILL a été conçu et développé en collaboration avec le pôle interrégional des statistiques Logement-Construction du Commissariat général au développement durable (CGDD), localisé sur le site de la DREAL à Montpellier. Cet outil répond à plusieurs objectifs :

- identifier et suivre les structures susceptibles d'instruire les actes d'urbanisme ;
- suivre l'avancée de la collecte d'informations auprès des centres instructeurs ;
- piloter les activités SITADEL des gestionnaires du pôle à travers les différentes consignations.

Le CGDD/ Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) a rapidement fait le choix de faire de FACILL un outil national. Ainsi, le pôle de Rennes a migré l'ensemble de ces données dans FACILL dès octobre 2015. Le pôle de Lyon a migré ses données en mai 2016 et Mayotte, en juin 2016.

Illustration de l'avancée de l'instruction des dossiers par les gestionnaires (réalisées avant l'arrivée du pôle de Lyon)

début du mois

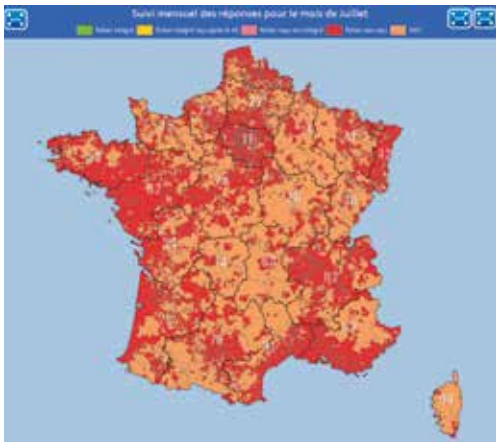

fin du mois

Le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM)

La base de données PAMM a été développée durant l'été 2014 et a été conçue en collaboration avec la Direction de l'Écologie de la DREAL. Elle fait suite aux difficultés récurrentes rencontrées lors des mises à jour de tableaux communs de suivi des actions par cette direction et la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée.

Fin 2015, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, à la recherche d'un outil qui pourrait aider à réaliser le rapportage pour la Commission européenne des programmes de mesures, en application de la directive 2008/56/CE, retient la base de données PAMM de la DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. La base de données a été ouverte aux quatre régions marines qui ont saisi leurs mesures, permettant à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité de réaliser le rapportage.

Le télétravail

L'expérimentation du télétravail a commencé en 2013 à la DREAL Midi-Pyrénées et concerne dix-sept agents de la DREAL au 31 décembre 2015. Un nouvel appel à candidatures a été lancé pour recenser de nouveaux agents. Cela a permis à cinq agents de rejoindre le panel de télétravailleurs en 2015. Le nombre de jours télétravaillés varie de un à trois jours. Les textes ministériels devraient être publiés en 2016, permettant la généralisation du télétravail dans les structures.

Parcours managérial, formation 2015

Les circulaires de la DGAFP des 1er octobre 2014 et 5 novembre 2015, relatives aux priorités fixées à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État pour les années 2015 et 2016, ont notamment mis l'accent sur la nécessité d'accompagner les managers dans la mise en œuvre des réformes et des projets de modernisation de l'État.

Dans ce contexte, la DREAL Midi-Pyrénées a proposé aux nouveaux encadrants et à ceux qui n'avaient jamais suivi de formations management, de participer à un parcours managérial complet, organisé en plusieurs phases : une formation « tronc commun » obligatoire de deux jours, et plusieurs modules d'une demi-journée à une journée, sur des thématiques particulières.

L'objectif du « tronc commun » était de permettre, d'une part, aux stagiaires d'acquérir les fondamentaux du management, et d'autre part, de ne plus avoir à aborder à nouveau ces fondamentaux lors des dix modules thématiques dont l'intérêt était d'aborder des aspects particuliers du management, rencontrés dans son parcours par tout encadrant d'équipe.

Ainsi, l'entretien professionnel ou de recrutement, la gestion des conflits, la gestion du temps, la motivation et la responsabilisation de l'équipe, la conduite de projet, la conduite de réunion, l'accompagnement du changement ou encore la valorisation de la transmission des savoirs, furent autant d'occasions pour les stagiaires de partager leurs expériences et de parfaire leurs compétences dans le management.

Au total, quarante-huit agents encadrants ont participé à ce cursus (en totalité ou en partie) qui représente cent-soixante jours de formation.

Effectifs

Les missions de la grande DREAL ont mobilisé huit-cent trente-neuf agents — quatre-cent neuf femmes et quatre-cent trente hommes — tous grades confondus.

répartition par tranche macro-grade

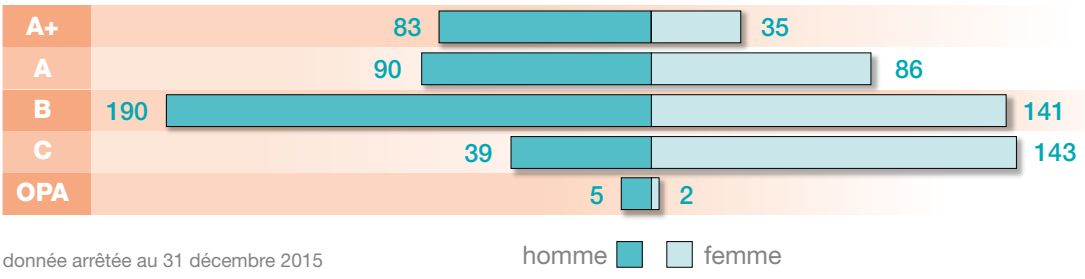

donnée arrêtée au 31 décembre 2015

PILOTAGE SUR LA ZONE DE GOUVERNANCE

Des CODER et CODIREA vers le CODER-T, nouvelle instance de gouvernance de la grande région

Les collèges des directeurs (CODER) en Languedoc-Roussillon et (CODIREA) en Midi-Pyrénées se préparent à l'échelle de la grande région et deviennent des CODER-T.

Le premier COmité des Directeurs En Région dédié aux Territoires (CODER-T) s'est réuni le 22 septembre 2015. Une charte de fonctionnement adaptée au nouveau périmètre y a été proposée et ses principes ont été validés : le collège se réunit 5 fois par an, en présentiel, à Carcassonne. Entre deux sessions, il se tient en visio-conférence, sur les sites de Montpellier, Toulouse, Rodez et Tarbes, sauf en juillet et en août.

Lieu privilégié de la gouvernance régionale, co-piloté par la DREAL et la DRAAF, il réunit les 13 DDT-M de la région et la DIR Sud-Ouest. Il permet d'échanger des informations descendantes et remontantes, et de traiter des stratégies régionales et de la mise en œuvre des politiques publiques du MAAF, du MEEM et du MLHD dont les services départementaux et régionaux ont la charge. Y sont discutées les propositions de doctrines régionales, avant présentation et validation en pré-Comité d'Administration Régionale (pré-CAR) ou en CAR.

LA PRÉFIGURATION

4 CODIR communs
- **3** réunions conjointes des CT

1 réunion conjointe des CHSCT
- **1** séminaire des cadres encadrants

1 site intranet
- **15** lettres d'information

1 étude d'impact RH
- **2** cellules d'écoute

1 réunion informelle conjointe avec les représentants des OS
- **1** macro-organigramme

Séminaire des cadres à Narbonne — DREAL LRMP

Projet d'organigramme DREAL LR-MP début 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

version du 10 novembre 2015

Site de Toulouse (ou MP)
Site de Montpellier (ou LR)
* Présence d 'équipe à Montpellier
* Présence d 'équipe à Toulouse

Mission Pilotage régional
Unité coordination régionale des BOP
Unité animation régionale GPEC *

Directeur Régional
2 Directeurs Régionaux Adjoints
2 Directeurs Régionaux Adjoints
1 Adjoint au Directeur

Cabinet Communication *

Direction RISQUES INDUSTRIELS
Unité gestion administrative et financière
- Département Risques accidentels
- Département Risques chroniques *
- Département Sol - Sous-sol Éoliennes *
- Département Véhicules, ESP Canalisations *
- Pôle interrégional après-mine

Direction RISQUES NATURELS
Unité gestion administrative et financière
- Département Prévention des risques naturels
  - Unité Ouest
  - Division Littoral
- Département Prévision des crues Hydrométrie
  - Division Prévision des crues Hydrométrie GTL
  - Division Prévision des crues Hydrométrie MO
- Département Ouvrages hydrauliques Concessions
  - Division Ouest
  - Division Est
  - Mission concessions

Direction TRANSPORTS
- Département Transports routiers
  Chargé de mission doctrine
  - Division Ouest
  - Division Est
- Département Maîtrise d'ouvrage routes nationales
  - Division Est
  - Division Ouest
- Département Mobilité - Sécurité routière Transport ferroviaire
  Unité Est
- Division Programmation Gestion financière

Direction ÉCOLOGIE
Unité gestion administrative et financière
- Délégation de bassin Adour-Garonne
- Département Biodiversité
  - Division Biodiversité méditerranéenne et continentale
  - Division Montagne et Atlantique
  - Division Aires protégées Gouvernance
- Département Eau - Milieux aquatiques
  - Division Laboratoire Hydrobiologie
  - Division Gestion territoriale Adour Garonne
  - Division Gestion territoriale Rhône Méditerranée
- Division Milieux marins et côtiers

Direction ÉNERGIE CONNAISSANCE
Unité gestion administrative et financière
- Département Autorité environnementale
  - Division Est
  - Division Ouest
- Département Énergie Développement Durable
  - Division Energie Ouest
  - Division Energie Est
  - Division Développement durable *
- Département Connaissance
  - Division Géomatique *
  - Division Valorisation des données *
  - Unité Documentation

Direction AMENAGEMENT
Unité gestion administrative et financière
- Département Logement Foncier
- Département Urbanisme et territoires
  - Division Stratégie territoriale
  - Division Planification régionale
- Département Habitat - Construction
  - Division Amélioration habitat
  - Division Bâtiment - Construction *
- Département Sites et paysages
  Référent UNESCO
  - Division Ouest
  - Division Est
- Cellule économique BTP-LR
  Cellule économique BTP-MP

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
- Mission Qualité - Contrôle de gestion Gestion de crise
- Division RH - Formation
  Unité Toulouse
  Unité Montpellier
- Unité Gestion financière *
- Unité Juridique - Marchés *
- Unité Pilotage des systèmes d'information
- Unité Pilotage des moyens de fonctionnement
- Animateur sécurité prévention
  Animateur sécurité prévention

Direction APPUI MUTUALISE
- Division Comptabilité publique mutualisée
  Unité Toulouse
  Unité Montpellier
- Division RH mutualisée
  Unité Montpellier
  Unité Toulouse
- Division Informatique
  Unité Toulouse
  Unité Montpellier
- Division Archives - Logistique Immobilier
  Unité Toulouse
  Unité Montpellier
- Unité médecine de prévention
  Unité médecine de prévention
- Unité service social régional
  Unité service social régional

- Unité inter-départementale Aude-Pyrénées-Orientales
- Unité inter-départementale Gard-Lozère
- Unité départementale Hérault
- Unité inter-départementale Hautes-Pyrénées - Gers
- Unité inter-départementale Haute Garonne-Ariège
- Unité inter-départementale Tarn-Aveyron
- Unité inter-départementale Tarn et Garonne-Lot

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Siège Cité administrative
1, Rue de la Cité administrative – CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9
Tél : 33 (0)5 61 58 50 00

Site Montmorency
520, Allée de Montmorency, CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2
Tél : 33 (0)4 34 46 64 00

www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/